

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT DE TAXATION 2015
TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES DE L'ARRONDISSEMENT
AVIS DE MOTION SERA DONNÉ LE 7 OCTOBRE 2014 À 19h**

PRENEZ AVIS que, lors de la prochaine séance régulière du conseil d'arrondissement qui sera tenue le **7 octobre 2014 à 19h** dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^{ième} étage:

un **AVIS DE MOTION SERA DONNÉ** en vue d'adopter le règlement imposant une taxe relative aux services à tous les immeubles imposables de l'arrondissement afin d'assurer le financement des services aux citoyens pour l'exercice financier 2015.

Le tout conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4).

Montréal, le 25 septembre 2014.

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement